

et leur permettre de lui livrer concurrence et de s'emparer des secteurs les plus rentables du ministère des Postes.

M. McDermid: Balivernes.

● (2010)

M. Parker: Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), l'ancien ministre des Postes, savait que certaines dispositions devaient se trouver dans le bill et il a dû vaincre les résistances des députés de son propre parti. Il savait que le bill devrait être présenté.

Les conservateurs ne veulent pas que le ministère des Postes ait le monopole de la livraison du courrier. Ils sont d'accord avec M. R. M. MacIntosh, le président de l'Association des banquiers canadiens, qui a comparu devant le comité et qui, à la séance du 4 décembre, a déclaré:

Nous avons toujours besoin du système postal pour desservir les endroits éloignés, mais nous pouvons nous charger de tout le reste nous-mêmes.

N'est-ce pas merveilleux de se réserver la meilleure part et de dire que les Postes et les contribuables doivent s'occuper du reste? Ils veulent que les Canadiens assurent le coût de la livraison du courrier dans les localités où ce service n'est pas rentable, tandis que les grandes entreprises américaines, nos vastes institutions bancaires et nos réseaux de télécommunications se gardent le reste du marché.

Une voix: C'est de la libre entreprise.

M. Parker: Nous nous opposons catégoriquement à cette idée. Nous approuvons la loi sous sa forme actuelle. Si quelqu'un veut recourir aux services d'un messenger, nous insistons pour qu'il paie plus que le tarif des postes. De cette façon, nous serons certains que seul le courrier véritablement urgent sera envoyé par messenger, au besoin, mais que les grandes sociétés américaines n'extirperont pas l'argent de la poche du contribuable en s'assurant la part du lion sur le marché de nos grandes villes et en laissant la sale besogne aux postes.

Je tiens à signaler que cet amendement n'a pas l'appui de tous les conservateurs. Le critique de ce parti, le député de Vancouver-Sud, comprend que nous ne pouvons pas supprimer le service postal. Malheureusement, il n'a aucun moyen de contrôle sur les extrémistes de droite de son parti. Certains d'entre eux, comme le député de York-Nord (M. Gamble) et celui de Mississauga-Sud, se sont continuellement opposés au critique officiel du parti, au comité. En fait, ils ont passé plus de temps à se disputer qu'à donner leur opinion sur le bill. Or, le député de Vancouver-Sud a perdu tout contrôle sur les extrémistes de droite qui font ce que leur semble à la Chambre.

Nous nous opposons catégoriquement et sans réserve à cet amendement. Nous exhortons les députés à le rejeter sans hésiter. Si nous voulons que les postes continuent à exister au Canada, nous devons leur donner les moyens de faire leur travail. Les députés qui proposent cet amendement préféreraient manifestement voir nos postes contrôlées par les services de messagers sur lesquels les États-Unis ont la haute main et qui sont exploités à Toronto et à Montréal, tandis que le reste

Société canadienne des postes—Loi

du pays n'aurait plus aucun service postal. Nous nous opposons à ce genre d'amendement. Par conséquent, nous ne l'appuierons pas.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député qui s'est fait le porte parole du SCP, j'aimerais parler brièvement de l'amendement proposé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

Lorsque le ministre a comparu devant le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, il a laissé entendre qu'il allait proposer l'amendement même que vient de proposer mon collègue. Vous n'ignorez pas que de nombreux représentants de divers secteurs se sont inquiétés du fait que le bill, sous sa forme actuelle accordait au gouvernement le pouvoir discrétionnaire d'étendre son monopole sans l'accord du Parlement.

Les inquiétudes de ces hommes d'affaires ne sont pas celles qu'a exposées le député qui vient de parler. En réalité, ce qui les préoccupe, c'est que le gouvernement pourrait unilatéralement, sans prévenir et au moyen d'un règlement, étendre son monopole aux secteurs des télécommunications qui sont traditionnellement indépendants.

C'est pourquoi des représentants de diverses entreprises ont comparu devant le comité mixte permanent pour présenter des amendements visant à assurer que le monopole de la Société des postes ne puisse être accru simplement par réglementation. Le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires a même trouvé inquiétante la définition que le ministre proposait de donner au terme «lettre». Nous estimons que la proposition du gouvernement n'allait pas assez loin. Nous estimons indispensable que les hommes d'affaires et les autres Canadiens sachent que le gouvernement ne s'arrogerait pas le pouvoir d'accroître le monopole des Postes en procédant simplement par réglementation.

Quand les députés se rendront compte que d'autres dispositions du bill donnent au gouvernement le pouvoir de réglementer de nouveaux secteurs, par exemple celui de la transmission électronique ou optique du courrier, ils constateront que la Société des postes prévue dans le bill initial aurait été un monopole qui se serait appliqué non seulement aux méthodes traditionnelles de transmission des messages, mais encore aux technologies nouvelles qui seront de plus en plus utilisées à l'avenir.

En proposant cet amendement, mon collègue de Mississauga essayait de combler une lacune que le ministre avait laissée dans le bill. Lorsque le ministre a quitté le comité, il lui a donné l'impression qu'il proposerait lui-même cet amendement. Pourtant, lorsqu'il a comparu devant l'autre comité, celui des prévisions budgétaires en général, je crois, auquel le bill avait été renvoyé, il est revenu sur son intention de le présenter. Il croyait préférable que le bill ne prévienne rien à ce chapitre.